# Conduite de l'entreprise Agricole





Code RNCP: 38650

Date d'enregistrement : 02/01/2024 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la

souveraineté alimentaire





# BTSA ACSE: Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole



### Public concerné :

✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

# Conditions d'entrée en formation :

# Conditions d'accès et d'admission:

### Le recrutement est réservé en priorité aux :

- → Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- → Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

## Prérequis:

✔ Avoir candidaté sur Parcoursup ;

# Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de développer une méthodologie du diagnostic de l'exploitation. Le BTS ACSE permettra à l'apprenant de raisonner la stratégie d'une entreprise agricole en s'appuyant sur des outils d'analyse technicoéconomique, de comptabilité, de gestion et sur des techniques agricoles.

# Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 h.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- → Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

# Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA): Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE) est délivré à l'issue d'un contrôle continu réalisé durant les deux années de formation en centre et en entreprise et d'un examen final comprenant 3 épreuves écrites et orales :

- ✓ Expression française et culture socio-économique
- → Diagnostic et projet d'entreprise (Oral à partir d'un dossier)
- → Analyse de situations professionnelles (Oral à partir d'un dossier).

50% de la note d'examen en contrôle continu et 50% en épreuves terminales.

# Formation par apprentissage





Formation accessible à tous publics en situation de handicap Référente handicap:

# C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr Référente coopération Internationale: A.Faivre amandine.faivre@educagri.fr Référent pédagogique : V. Bret Directrice du CFAA veronique.bret@educagri.fr

### CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : BTSA ACSE						
C1	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	250h				
C2	Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels	100h				
<b>C</b> 3	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	80h				
C4	Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données					
<b>C</b> 5	Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole	100h				
C6	Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité	240h				
<b>C</b> 7	Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement	20h				
<b>C</b> 8	Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité	270h				
C9	Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité	40h				
C10	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle (MIL installation)	80h				
Reprise du vécu en entreprise						
Mise en oeuvre de dossiers						
Accompagnement au projet personnel et professionnel						
TOTAL						







# BTSA ACSE: Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole



# Délai d'accès à la formation :

L'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

### Poursuite d'études :

Le titulaire du BTS peut poursuivre son parcours en effectuant un certificat de spécialisation agricole, une licence professionnelle dans le secteur de l'agriculture, de l'agronomie et de l'agroalimen-

Rémunération et financement :

taire, une école d'ingénieur spécialisée dans l'agriculture, un autre BTS en 1 an.

### Métier préparé:

Le titulaire d'un BTS en Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole peut exercer son métier dans le conseil, le contrôle et le diagnostic technique, l'animation territoriale, la relation technico-commerciale ou la conduite d'un système de production.

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2024	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTS ACSE	41	62,5%	9%	84%

https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485

# Formation par apprentissage





Formation accessible à tous publics en situation de handicap **Référente handicap**:

Référente handicap
C. Loiseaux

c. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération
Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr CFA Agricole

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

de Haute-Saône

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

### Rémunération\* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1er janvier 2024

Salaire d'un apprenti	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
en 2024	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	477,07€	43% à 50% SMIC	759,77€ à 883,46€	53% SMIC	936,47€
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	689,10€	51% à 57% SMIC	901,13€ à 1007,14€	61% SMIC	1 077,82€
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	971,80€	67% SMIC	1 183,83€	78% SMIC	1 378,20€
				26 ans et plus		
Salaire d'un apprenti	Base de calcul			Montant brut		
en 2024	100% du SMIC		1 766,92 €			

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

# Aide à l'embauche CAP – BAC PRO – CS Aide exceptionnelle BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2024) Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage